

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

ANNÉE 2017

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°2

Durée : 3 heures - Coefficient : 5

Droit civil et procédures civiles

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation de sa copie, le candidat ne doit porter aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidature, etc.) en dehors du volet rabattable d'en-tête.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.



Tournez la page S.V.P

SUJET

DROIT CIVIL ET PROCÉDURES CIVILES

Code matière : 034

Aucun document n'est autorisé.

Le candidat traitera obligatoirement les deux sujets.

Sujet 1

La compensation.

Sujet 2

Les missions du juge des tutelles dans l'administration légale du patrimoine du mineur.

